



COMPTE-RENDU

COMITÉ SOCIAL

D'ADMINISTRATION INTERRÉGIONAL

JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Jeudi 12 février 2026, le Comité Social d'Administration Interrégional (CSAI) s'est tenu dans un contexte particulièrement lourd. **FO Justice PACA-Corse** a ouvert cette instance en exprimant son émotion et son soutien indéfectible aux collègues grièvement blessés à l'arme blanche au sein du Centre pénitentiaire (CP) d'Aix-Luynes et du Centre de détention (CD) de Salon-de-Provence. **FO Justice PACA-Corse** soutient l'ensemble des personnels qui exercent leurs missions dans des conditions difficiles et particulières.

Ces agressions, aux conséquences dramatiques, auraient pu coûter la vie à nos collègues sans le sang-froid, le courage et le professionnalisme des agents intervenus. Grâce à eux, le pire été évité. Les personnels ont maîtrisé l'auteur d'une tentative d'homicide et ont immédiatement porté secours aux agents blessés. Les reconnaissances accordées par le ministre de la Justice sont légitimes et indispensables.

Le Directeur Interrégional Adjoint (DIA) a affirmé que ces violences ont été prises très au sérieux, **il a rappelé que « les bombes incapacitantes et les PIE constituent une avancée concrète pour la protection des personnels. »**

FO Justice PACA-Corse rappelle que ces équipements de défense sont le fruit d'un combat syndical porté seulement par **FO Justice** pour doter les agents des moyens nécessaires face à une violence devenue structurelle en détention.

L'administration reconnaît par ailleurs des insuffisances dans le suivi des procédures disciplinaires et un rappel sera adressé aux chefs d'établissement.



I - QUARTIER DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE (QLCO)

L'ouverture du QLCO est envisagée courant 2026. Si les volets bâtimentaires et sécuritaires progressent, des incertitudes persistent sur le plan des ressources humaines.

FO Justice PACA-Corse restera attentif à ce que cette montée en charge ne se fasse pas au détriment des équipes déjà sous tension.

II - RESSOURCES HUMAINES : DES BESOINS TOUJOURS AUSSI PRESSANTS

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille indique déployer des efforts pour obtenir des effectifs supplémentaires. Les besoins doivent être objectivés avec précision. À ce stade, aucun emploi supplémentaire n'a été budgété pour cette année et aucun organigramme actualisé n'est arrêté.

Pour **FO Justice PACA-Corse** le déficit en personnels sur la DISP demeure une réalité quotidienne pour les établissements.

III - PROFESSIONNALISATION DES FILIÈRES ET MOYENS OPÉRATIONNELS

Une volonté de professionnalisation des filières est affichée. **FO Justice PACA-Corse** soutient la nécessaire mise à niveau des équipements des Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP). La sécurisation des missions passe par des moyens adaptés et harmonisés.

IV - PLAN DE LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME : VIGILANCE ABSOLUE

L'administration a présenté un plan de lutte contre l'absentéisme, présenté comme une « boîte à outils » et une priorité de fonctionnement des services. La DISP de Marseille met en avant l'exemple de la DISP de Paris, qui aurait constaté une baisse significative depuis 2021.

FO Justice PACA-Corse a alerté sur les risques de dérives d'un tel dispositif s'il est utilisé de manière subjective ou inéquitable par certains chefs d'établissement. Un plan qui privilégierait une logique de contrôle et de pression plutôt que l'accompagnement, la reconnaissance et la valorisation des agents, notamment par l'octroi d'autorisations d'absence exceptionnelles, ne peut être accepté.

sans garanties d'objectivité et d'équité. L'administration a décidé de ne pas soumettre ce plan au vote, considérant qu'il s'agit d'une directive nationale.

FO Justice PACA-Corse, attaché à la protection des personnels, rappelle qu'une politique RH efficace repose d'abord sur la confiance, l'écoute, la reconnaissance, et non sur la seule logique de maîtrise.

V - RÉPARTITION DES POSTES D'OFFICIERS 2026

L'enveloppe 2026 suite à l'arbitrage interrégional, prévoit :

- 6 postes pour combler des vacances (2 pour le CP d'Aix-Luynes, 2 pour le CP de Borgo, 1 pour la Maison d'Arrêt de Nice, 1 pour le CP d'Avignon-Le Pontet)
- 3 postes pour le CD du Comtat Venaissin
- 1 emploi réservé pour le CP de Marseille



VI. QUESTIONS DIVERSES FO JUSTICE PACA-CORSE

LA BOMBE LACRYMOGÈNE AU GEL

Question : L'état des lieux sur le déploiement des bombes incapacitantes pour l'ensemble des personnels de surveillance.

Réponse : L'administration confirme le déploiement, pour les officiers et les gradés, dans le cadre fixé par le décret du 8 octobre 2021. Sur le terrain, elle reconnaît cependant deux freins majeurs, l'approvisionnement et le stockage sur certains établissements.

FO Justice PACA-Corse considère que ces obstacles ne peuvent pas devenir une excuse à des dotations incomplètes ou retardées, dès lors que l'équipement est acté, l'administration doit sécuriser la chaîne logistique et prévoir des solutions de stockage adaptées, établissement par établissement, avec des consignes claires.

LA PROTECTION DES AGENTS NE SE GÈRE PAS « QUAND ÇA ARRANGE L'ADMINISTRATION », ELLE SE GARANTIT !!!

LES ÉQUIPES LOCALES DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

Question : Point sur l'harmonisation des pratiques professionnelles pour les agents ELSP à savoir la conservation de leur matériel de dotation lors de missions de sécurités intérieures.

Réponse : L'officier de l'Autorité de Régulation et de Programmation des Extractions Judiciaires (ARPEJ) s'engage à réaliser un « état des lieux », au motif qu'il n'y aurait pas eu de remontées d'établissements.

FO Justice PACA-Corse rappelle qu'une absence de remontée ne signifie pas une absence de difficulté. Les pratiques hétérogènes existent. L'harmonisation ne doit pas reposer sur des bricolages locaux.

LES RESSOURCES HUMAINES

Question : Le nombre de personnels sur la DISP est déficitaire. Quels sont précisément les besoins chiffrés en personnels remontés à la DAP ?

Réponse : Un travail est en cours pour objectiver les besoins en illustrant avec des exemples et des chiffres. Aucun emploi supplémentaire n'a été budgété pour cette année.

L'administration annonce un « travail en cours » pour objectiver, mais les agents, eux, subissent déjà le déficit au quotidien. **FO Justice PACA-Corse** souligne que « l'objectivation » ne peut pas servir à gagner du temps, il faut un calendrier, une méthode, et des chiffrages opposables. Sans cela, le risque est connu, on acte le sous-effectif, on normalise la surcharge, et on fragilise la sécurité.

LES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) EN MILIEU OUVERT

Question : Quel est l'état précis des effectifs en SPIP milieu ouvert et fermé sur la DISP ?

Réponse : Le taux de couverture des SPIP en 2025 est de 86,3%. En décembre 2022 les effectifs de CPIP étaient de 338 contre 404 en décembre 2025 pour un effectif de référence de 405 soit une hausse de 19%.

Question : Des renforts sont-ils prévus face à l'augmentation constante des mesures judiciaires et de la charge de travail des CPIP ?

Réponse : En miroir à la question des effectifs en SPIP se pose la question du nombre de mesures suivies par les SPIP en MO. 01/01/2026, 19 441 personnes sont suivies par les SPIP sur le ressort de la DISP, pour un total de 23 546 mesures. A cette même date, 9751 personnes sont suivies en milieu fermé, soit un total de 29 192 personnes. La dernière actualisation de l'OR se base sur les effectifs de 2023 et comptabilisent 25 719 personnes. L'écart important entre les chiffres pris en compte et les chiffres réels des suivis s'explique



par les règles de comptabilisation de l'infocentre APPI, qui n'inclut par exemple pas les avis de convocation à comparaître (mesures prises en charge par les SPIP alors que le SAP n'est pas lui-même en charge de la mesure).

Les OR se basent donc sur un chiffre sous-estimé de personnes suivies. Cette difficulté a donné lieu à la mise en place d'un GT national, associant les OS et plusieurs DISP (dont Marseille). Pour objectiver cet écart, une étude va être lancée sur plusieurs sites candidats, afin de comptabiliser à un instant « T » le nombre exact de personnes suivies, et de le comparer aux données de l'infocentre APPI, avec pour objectif de pouvoir déterminer une méthode de comptabilisation au plus juste.

La DISP de Marseille est particulièrement impliquée dans cette étude car les SPIP 06 et 13 se sont portés candidats et effectueront ce relevé dans les prochains mois.

Les chiffres communiqués confirment une progression des effectifs, mais aussi une charge de travail plus forte que ce que retiennent les outils de référence. **FO Justice PACA-Corse** insiste sur un point, si les règles de comptabilisation sous-estiment l'activité réelle, alors les besoins sont mécaniquement minorés, et les renforts deviennent insuffisants par construction.

L'étude annoncée doit aboutir rapidement à une méthode de calcul « **au plus juste** », sinon c'est le terrain qui paie avec une surcharge, de l'épuisement, et des risques psychosociaux. **FO Justice PACA-Corse** restera particulièrement attentif à ce que cette objectivation se traduise ensuite en moyens concrets et non en simple constat.

ACHAT DE VÉHICULES



Question : Point sur l'achat de véhicules en cours et à venir notamment pour les ESP

Réponse : Les achats de véhicules neufs ne sont pas autorisés par la DGAP. C'est moins compliqué sur le parc de véhicule d'occasion. 1 véhicule est en cours d'acquisition à l'AGRASC, les objectifs :

- > 1 véhicule de transport pour troupe pour l'ERIS de Marseille
- > 1 véhicule pour les PREJ par suite d'une saisie.
- > 1 véhicule pour le CD du Comtat Venaissin.

FO Justice PACA-Corse alerte sur l'absence de stratégie et de crédits identifiés qui crée une gestion au fil de l'eau, inadaptée à des missions de sécurité. Les « **objectifs** » annoncés (ERIS, PREJ, CD du Comtat Venaissin) doivent être sécurisés par une trajectoire budgétaire, des délais, et des critères clairs.

LES MISSIONS NE PEUVENT PAS DÉPENDRE D'OPPORTUNITÉS PONCTUELLES.

TRAVAUX DE SÉCURISATION

Question : Point sur l'avancée des travaux de sécurisation et des chantiers de construction et d'aménagements retenus pour 2026 sur les établissements.

Réponse : Les travaux de sécurisation se poursuivent sur les établissements du CP Aix-Luynes, du CD de Tarascon, du CP de Toulon-La Farlède, du CP d'Avignon-Le Pontet, du CP de Marseille et de l'EPM de Marseille. S'agissant des travaux de plus grande envergure, le budget programmé de 15 millions d'euros n'a pas reçu l'aval de la DAP concernant les priorisations proposées par la DI.

FO Justice PACA-Corse relève un décalage classique, on affiche des montants, mais le terrain attend des arbitrages concrets et une programmation lisible. Sans priorisation, les établissements restent dans l'incertitude, avec des risques directs sur la sécurité des personnels (accès, clôtures, dispositifs anti-projections, sécurisation des mouvements, etc.).

IL FAUT UNE TRANSPARENCE SUR LES CRITÈRES ET UN CALENDRIER DE DECISION.

CP MARSEILLE - BAUMETTES 3

Questions : Qu'en est-il de la demande faite au CSA I du 12/11/25 de remettre les clés, l'com, au PCD pour les structures B2, et garder uniquement les clés des structures B3 au PCH ? Ceci éviterait l'engorgement du PCH le matin et le soir et les retards de prise de service.

Réponse : La direction locale ne souhaite pas revenir sur le dispositif en place qui est réglementaire. B3 est en rodage et la DI se veut prudente compte tenu de la pression générée par cette ouverture. DSD propose de se déplacer et de vérifier le circuit sur place et les difficultés dénoncées.



FO Justice PACA-Corse note toutefois qu'une organisation peut être réglementaire tout en étant dysfonctionnelle dans l'exploitation quotidienne. L'engorgement du PCH et les retards de prise de service ne sont pas une fatalité, ce sont des problèmes opérationnels qui impactent la sécurité et les conditions de travail. **FO Justice PACA-Corse** sera attentif à ce que cette vérification ne se limite pas à un passage formel de DSD, mais conduite à des décisions rapides et opérationnelles.

